



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOZÈRE

MAIRIE DE SAINT-BAUZILE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2017

Séance du 6 avril 2017

Nombre de membres en exercice: 15

L'an deux mille dix-sept et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

Présents : 12

Sont présents: Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Natacha GROSSO, Geneviève TUFFERY, Danièle GALLIERE, Valérie VAN OORTEGEM, Patrice DURAND, Désiré ROPERS, Jean-Christophe DEPOISIER, Franck FONADE

Votants: 14

Représentés: Valérie PRADEILLES représentée par Patrice DURAND, Samuel CALDIER représenté par Alain SOBLECHERO

Excusés: Sabine GINGEMBRE

Absents:

Secrétaire de séance: Georges GAUCH

En début de séance, Monsieur le Maire demande à intégrer à l'ordre du jour : la mise à disposition d'un agent technique auprès de la communauté de communes Cœur de Lozère, l'assistance technique du SATEP et la demande d'aides financières concernant la protection de la ressource en eau, et le plan de financement concernant le mur de soutènement de l'école des Fonts.

Le Compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1/ Comptes de gestion :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2016, dressés par le comptable public, pour les budgets de la commune, du multiple rural et de l'eau.

2/ Comptes administratifs :

Les comptes administratifs des budgets communaux ont constaté :

➤ **Budget principal :**

- Section de fonctionnement 446 391,47 € en dépenses et 514 608,68 € en recettes
- Section d'investissement 224 097,41 € en dépenses et 178 858,62 € en recettes

➤ **Budget Multiple Rural :**

- Section d'exploitation 24 276,00 € en dépenses et 38 237,30 € en recettes
- Section d'investissement 38 772,21 € en dépenses et 201 065,33 € en recettes

➤ **Budget de l'eau :**

- Section d'exploitation 93 736,75 € en dépenses et 113 536,52 € en recettes
- Section d'investissement 243 528,00 € en dépenses et 236 452,86 € en recettes

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

3/ Affectation de résultat :

- Le **Budget principal** présente un résultat excédentaire de 239 172,64 €. Ce résultat est affecté pour 85 927,46 € sur la section d'investissement et pour 153 245,18 € en report de fonctionnement.
- Le **Budget Multiple Rural** présente un résultat excédentaire de 13 961,30 € affecté en totalité à la section de fonctionnement.
- Le **Budget de l'eau** présente un résultat excédentaire de 45 142,29 €. Le résultat est affecté pour 40 806,03 € sur la section d'investissement et pour 4 336,26 € en report de fonctionnement.

Ces affectations sont votées à l'unanimité.

4/ Budgets primitifs :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets 2017 comme suit :

➤ **Budget Principal :**

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 647 767,58 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 625 231,29 €

➤ **Budget Multiple Rural :**

- Section d'exploitation équilibrée en dépenses et recettes à 52 772,35 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 517 228,79 €

➤ **Budget Eau et Assainissement :**

- Section d'exploitation équilibrée en dépenses et recettes à 120 046,20 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 95 516,00 €

5/ Taux des taxes :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes, qui s'établissent ainsi :

- **Taxe d'Habitation** : 7.15 %
- **Taxe Foncière Bâti** : 12.07 %
- **Taxe Foncière Non Bâti** : 175.38 %

6/ Subventions aux associations :

La commune, suite aux demandes de plusieurs associations, a décidé d'octroyer des subventions comme suit :

- Association des Parents d'Elèves : selon les projets de l'année
- Chasse : 400.00€
- Danse Attitude : 300.00€
- Caus's'Toujours : 300.00€

7/ Amortissement pour le budget eau et assainissement :

Le Maire propose d'instaurer l'amortissement comptable pour le budget de l'eau et assainissement. Cette technique permet de constater forfaitairement la dépréciation des biens, et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Cet amortissement portera sur les réseaux, et sera d'une durée de 30 ans.

8/ Plan de financement de l'aménagement du cimetière :

Le Maire indique que lors d'un précédent conseil, nous avons élaboré le plan de financement de la rénovation du cimetière et la création d'un columbarium comme suit :

- **DETR** : 60%
- **Fonds communaux** : 40%

Il y a lieu d'apporter la rectification suivante :

- **DETR** : 60%
- **Réserve parlementaire** : 20%
- **Fonds communaux** : 20%

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

9/ Plan de financement – mur soutènement école des Fonts :

Le Maire demande de prendre une délibération afin de l'autoriser à demander un financement de 50% dans le cadre des contrats territoriaux pour la réfection d'un mur de soutènement à l'école de Fonts. Une délibération est prise à l'unanimité.

10/ Autorisation de coupe de bois sur les terrains sectionaux du Falisson :

Suite aux sollicitations des agriculteurs souhaitant réaliser des opérations sylvicoles sur des biens sectionaux du Falisson, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à des éclaircies à caractère sylvopastoral. De plus, il est proposé d'affecter le bois de cette coupe au remplacement des bancs de l'église du Falisson. Il n'est pas fait d'objection à cette proposition.

11/ Convention SATEP :

Le Maire demande l'autorisation au conseil de contractualiser avec le SATEP (pour un montant de 397 € annuel) afin de monter le projet et le financement de la protection du captage des Fonts et de Lentondre. Une délibération est prise à l'unanimité.

12/ Mise à disposition d'un agent auprès de Cœur de Lozère :

Le Maire propose à son assemblée de mettre à disposition de la communauté de communes Cœur de Lozère, un adjoint technique principal de 2ème classe de la commune, à hauteur de 50% de son temps de travail pendant 6 mois, afin qu'il entretienne les équipements sportifs de Rouffiac.

Aussi, la communauté de communes Cœur de Lozère s'engage à reverser à la commune de Saint-Bauzile la rémunération et les charges inhérentes au temps de travail de cet agent en fonction de la quotité de mise à disposition. Cette mise à disposition prendra la forme d'une convention. Une délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Déchetterie** : des élus font part des déceptions des habitants de ne pouvoir utiliser la déchetterie du Valdonnez et regrettent cette situation en terme de service public
- **Point sur les travaux**
- **Camping** : 2 Coco Sweet ont été installés et seront labellisés Gîte de France. Enfin, les élus organisent l'ouverture du camping pendant les week-ends de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.